

**Délibération du Conseil Municipal**  
**Séance du jeudi 24 octobre 2019**  
**A 19 h 15 en mairie d'Enquin lez Guinegatte**

---

**Membres en exercice :**  
23

*L'an deux mille dix-neuf et le vingt-quatre octobre à 19 heures 15 les membres du Conseil Municipal se sont réunis en Mairie d'Enquin lez Guinegatte sous la Présidence d'Hervé DUPONT, Maire de la commune, suite à la convocation du 16 octobre 2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.*

**Présents : 20**

**Présents :** Hervé DUPONT, Iannick HENNEUSE, Manuelle CLERBOUT, Pierre LALOY, Martine NOEL BULOT, Fabien BUIRE, Valérie MOLIN, Laurent BRODEL, Bernard DEBOMY, Alain DENIS, Thierry DEQUIEDT, Isabelle GARCIA, Christian HANNOTEL, Hubert LENGAGNE, Isabelle MAES, Monique MASSET, Frédéric PICQUET, Claude ROCHE, Sandra SAVARY, Isabelle TITRENT

**Votants : 21**  
**dont 1 procuration**

**Représentés :** Nathanaël MASSON par Thierry DEQUIEDT

**Excusée :** Virginie FLAHAUT

**Absent :** Guy BINET

Accusé de réception  
Acte reçu par : sous-Préfecture  
de SAINT OMER

**Secrétaire de séance :**

Fabien BUIRE

Nature de l'acte: AR de transmission d'acte

**DE 2019\_045 - Objet : Projet SAS SEPE GENTIANE**

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-10-25(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: ENQUIN LEZ GUINEGATTE

N° de SIREN: 200063006

Numéro Acte de la collectivité locale: DE\_2019\_045

Objet acte: Projet SAS SEPE GENTIANE

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 8.8.4-ICPE

Identifiant Acte:

062-200063006-20191024-DE\_2019\_045-DE

Vu l'arrêté portant ouverture d'une enquête publique environnementale concernant la demande présentée par la SAS SEPE GENTIANE, en vue d'être autorisée à exploiter un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs d'une puissance totale installée de 11.75 MW et dont la hauteur maximale est entre 184 et 190m.

Vu l'article 9 du présent arrêté stipulant que la commune d'Enquin lez Guinegatte doit donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. Que pour ce faire elle doit transmettre une délibération au plus tard 15 jours après la clôture du registre d'enquête à la Préfecture du Pas de Calais.

Le Président expose à l'assemblée :

-La localisation du parc projeté et les éoliennes déjà en service autour de la commune qui sont au nombre de 20 machines,

-Les photomontages de perception au centre d'Enquin et à l'entrée d'Enquin lez Guinegatte

Après en avoir débattu, le conseil municipal estime que ce projet viendrait à la fois augmenter l'enfermement visuel de la commune et la saturation du paysage avec les Parcs existants du Mont de Ponche, d'Erny St Julien, de la Haute Lys, de la Carnoye et de la Motte.

Il décide donc d'émettre un avis défavorable à ce projet à 20 voix contre et une abstention.

